Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260604-2026_06_69-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE ET VILAINE)

Délibération n° **2026 - 06 – 69** - Séance du 04 juin 2026

En exercice : **27**

Présents : **23**

Qui ont pris part à la délibération : **25**

Date de la convocation : **28 mai 2026**

Date de l'affichage : **28 mai 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi 4 juin** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : PRIZÉ Laurent ; LHERMITTE Hervé ; HUGUENIN Florence ; MARCHERON Bertrand ; ROZAT Manon ; GUITTON Bertrand ; GENDROT Rémy ; WADIER Typhaine ; SENÉ Rokhaya Dite Daba ; GÉRARD Pierrick ; RICHARD Dominique ; LE MAGOAROU Anne ; ABGRALL Julien ; DUMOND Éric ; RACAPÉ Sarah ; CHOMAUD Guillaume ; VIMONT Anne ; HUBERT Stéphane ; MÉZIANI Nadia ; LALOÉ Renaud ; HEURTEBIZE Hélène ; OLLIER Bernard ; VICAIRE Anne

Excusé.e.s : MATTEÏ Pauline (pouv à M.prizé). GAVARD Caroline (pouv à DUMOND Éric).

Absent.e.s : LAMBERT Charline ; LOMMERT Isabelle

Secrétaire de séance : Anne LE MAGOAROU

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT DES GENS DU VOYAGE 2026-2032

L'article 1er de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage énonce que dans chaque département, un schéma prévoit les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil et les communes où celles-ci doivent être réalisées. Ce schéma départemental est élaboré par le Préfet et le Président du Conseil Départemental. Il est révisé au moins tous les six ans à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260604-2026_06_69-DE

Ce schéma est l'outil principal de planification des politiques destinées aux gens du voyage.

Au regard du diagnostic et des évolutions réglementaires, les objectifs prioritaires retenus dans le projet de schéma départemental pour la période 2026-2032 sont les suivants :

- Intervenir sur l'ancrage des ménages en créant 50 terrains familiaux locatifs sur l'EPCI ménages ;
- Améliorer le système de gestion des aires ;
- Mises aux normes des aires de grands passages ;
- Améliorer la coordination entre acteurs ;

En lien avec ces objectifs, le schéma présente un certain nombre d'actions et notamment :

- La création de 50 terrains familiaux et/ou de logements adaptés ;
- La réhabilitation des aires d'accueil vieillissantes ;
- L'amélioration nécessaire de la coordination des acteurs.

La commune de Montgermont prévoit la suppression de son aire d'accueil des gens du voyage située rue de Pacé et sa transformation en terrains familiaux. Le nombre de terrains familiaux à réaliser pour le prochain schéma départemental s'élève au minimum à trois unités.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le nouveau schéma départemental des gens du voyage 2026/2032.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Anne LE MAGOAROU



Le Maire
Laurent PRIZÉ

